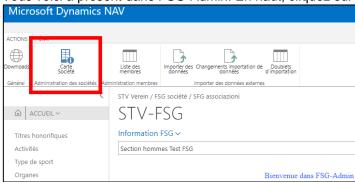
Secrétariat



Aarau, 5. Juli 2022 / ss

Instructions pour télécharger les comptes annuels et saisir un éventuel remboursement :

- Se connecter à <u>FSG-Admin</u> à l'aide de votre numéro de société et de votre mot de passe. Votre responsable FSG-Admin et/ou la personne ayant rempli la demande pour les mesures de stabilisation pour votre société les connaît.
- 2. Vous voici à présent dans FSG-Admin. En haut, cliquez sur « Fiche de société » :



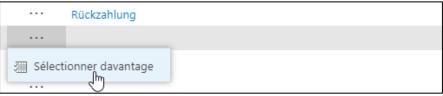
- 3. Dans l'en-tête, cliquez ensuite sur « Saisie perte COVID-19 ». Vous voici de nouveau dans le formulaire de demande en ligne. Le paragraphe « Généralités » devrait normalement figurer le statut « Payé ». Les données que vous aviez saisies à l'époque ne peuvent plus être modifiées.
- 4. Dans FSG-Admin, déroulez jusqu'au paragraphe « Upload ». C'est là que vous pouvez télécharger les comptes annuels 2021 de votre société. Formats de données acceptés : PDF, BMP, PNG, JPG. Le système n'accepte aucun autre format. Prière de faire attention aux informations mentionnées plus haut sous « Infos sur les comptes annuels ».



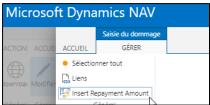
5. Dans l'hypothèse où la perte liée au coronavirus pour l'ensemble de l'année 2021 est inférieure aux fonds versés par la FSG au titre des mesures de stabilisation 2021 (fonds non utilisés) ou en cas de perte non survenue ou de contributions non utilisées conformément à leur but, les montants devront remboursés spontanément à la FSG pour le 31 juillet 2022. Voici comment procéder : dans FSG-Admin, allez dans le paragraphe « Saisie de la perte » ; dans le tableau, déroulez tout en bas. Vous devriez voir le montant de la perte demandée et le montant de la perte payé. Cela devrait avoir être comme ça :



- 6. Sous la ligne « Remboursement » vous pouvez saisir le montant remboursé à la FSG. Procédure :
 - a. Cliquez sur la ligne sous « Remboursement » sur les trois points puis sur « Choisir autre »:



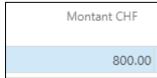
b. Ensuite, cliquez tout en haut dans l'en-tête de FSG-Admin sur « Gérer » puis sur « Saisir remboursement ». Une nouvelle fenêtre devrait apparaître.



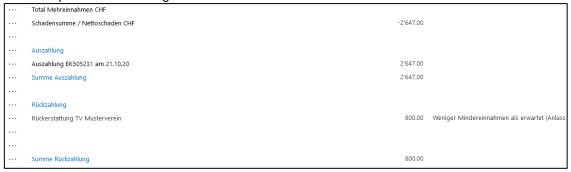
c. Dans la cellule « Description », écrivez « Remboursement nomdevotre société ». Exemple : « Remboursement TV Musterverein ».



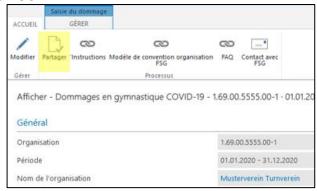
d. Dans la cellule « Montant CHF », indiquez le montant à rembourser à la FSG.



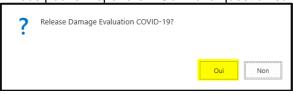
7. Dans votre tableau, la ligne située sous « Remboursement » devrait maintenant être correctement saisie et le montant du remboursement devrait également être saisi automatiquement dans la ligne « Total du remboursement ».



8. Pour terminer le processus, vous devez maintenant impérativement cliquer tout en haut dans « Start » sur « Autoriser ». Ce n'est qu'alors que la demande sera prête et envoyée à la FSG.



Vous pouvez répondre « Oui » à la question suivante.



Virement bancaire

Pour tout remboursement à la FSG, prière d'utiliser les coordonnées suivantes :

IBAN CHF31 0588 1060 4532 1101 0

Au nom de : Schweizerischer Turnverband,

Bahnhofstrasse 38, 5000 Aarau

Concerne : prière d'indiquer le n° de société et la

phase.

Exemple: « 1.69.00.5555.00-1, 2e phase »

Questions

Nous restons à votre disposition pour toutes vos questions sous <u>finanzhilfe-corona@stv-fsg.ch</u>. Merci de bien vouloir poser vos questions **par courriel** en laissant vos coordonnées. Cela nous facilitera grandement la tâche. Nous prendrons contact avec vous dans les plus brefs délais.

Sportliche Grüsse

FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE

Secrétariat

J. Eyerry

Kevin Eggenschwiler

Chef du projet du concept de stabilisation

finanzhilfe-corona@stv-fsg.ch